



## Retour sur les événements climatiques de l'été 2022

Christophe PRINCE, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

## Retour sur les événements climatiques de l'été 2022

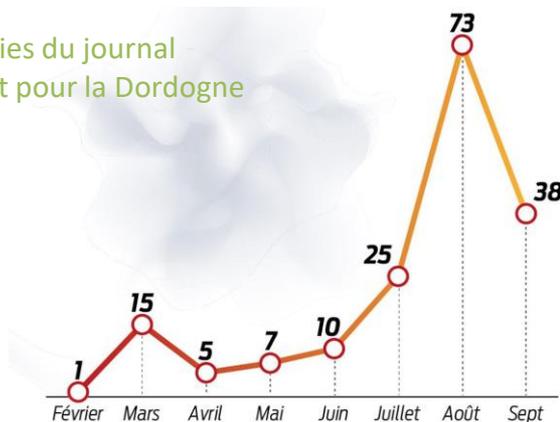
### ➤ Surfaces sinistrées par les incendies :

≈ 62 000 ha de forêts incendiées en France (Gironde, Ardèche, Isère, Bretagne, Jura...)

≈ 29 000 ha de forêts ravagées par des incendies en Gironde

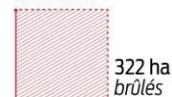
≈ 370 ha en Dordogne

Infographies du journal  
Sud-Ouest pour la Dordogne



174 départs de feux de février à septembre

Feux de forêt 56



Feux de sous-bois 19



Feux de prés 51



Feux de broussailles 33



13 ha

Feux de culture 13



Feux de résidus de bois 2



3 ha

## Retour sur les évènements climatiques de l'été 2022

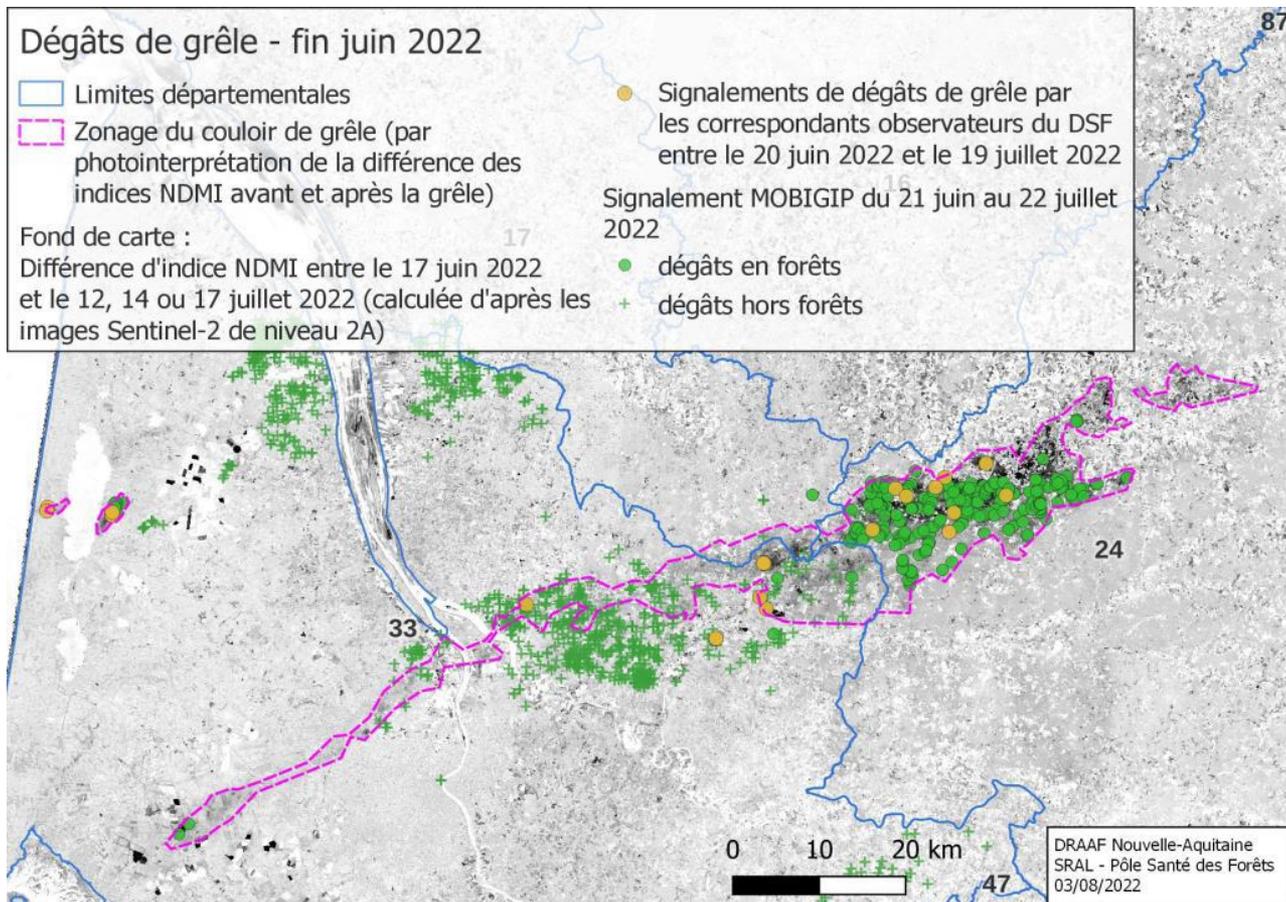
- Surfaces sinistrées par la tempête de grêle du 20 juin :  
≈ 20 160 ha de forêts impactées toutes classes d'âge confondues



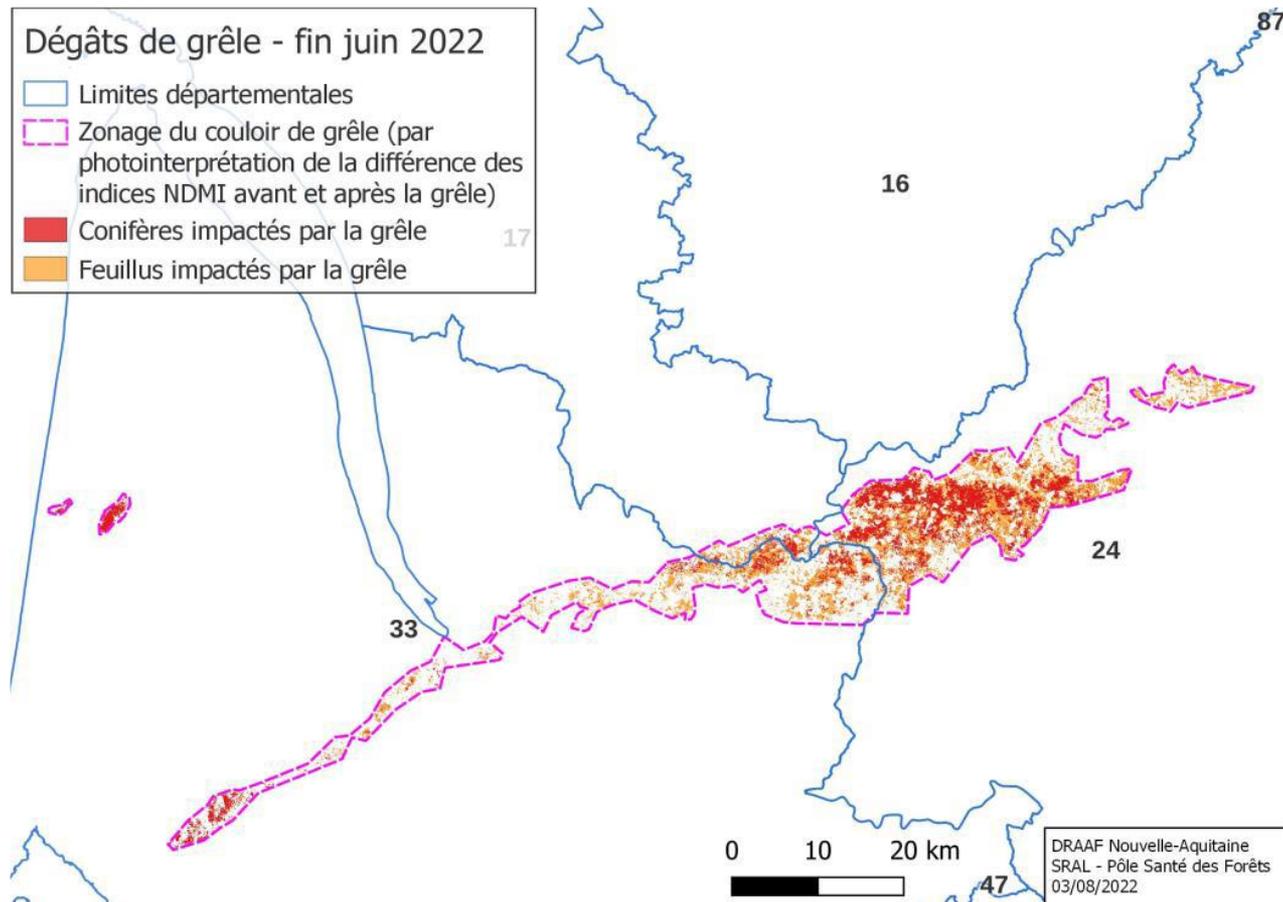




## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022



## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022



## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

Départements	Conifères (ha)	Feillus (ha)	Total (ha)	Superficie totale (hors peupleraie) (ha)
Charente-Maritime	440	880	1 320	105 000
Dordogne	8 500	11 660	<b>20 160</b>	406 000
Gironde	3 290	6 030	9 320	486 000
Total	12 230	18 570	30 800	997 000

> Les surfaces forestières des communes impactées :

Conifères	Feuillues
13 425	12 200

≈ **20%** des surfaces de pin maritime du département de la DORDOGNE

## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

- Une volonté interprofessionnelle de suivre les niveaux d'exploitation sur la zone.
- Une dynamique d'exploitation, qui a été portée par des marchés soutenus au début de l'été 2022 et qui se sont maintenus jusqu'à mi-octobre.
  - ✓ Des difficultés aussi dans une période où le risque incendie élevé est venu « ralentir » les exploitations sur certains secteurs.
  - ✓ Une période estivale = congés = des demandes qui ont partiellement et un temps diminué = stock BdR.
  - ✓ Les incendies en Gironde et les périodes de risque incendie élevé dans le massif des Landes de Gascogne ont joué favorablement pour une concentration des moyens d'exploitation sur la zone grêlée.

## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

- Un travail en deux temps :
  - ✓ Constitution d'un fichier représentatif des « forces » en présence sur la zone sinistrée = travail relationnel fort avec les techniciens forestiers et les acteurs forestiers (adhérents et non adhérents) présents sur la zone.
  - ✓ Contact téléphonique systématique avec toutes les entreprises pour les informer de la démarche et éviter les « refus » de partage d'informations.
- Un travail d'élaboration d'un questionnaire d'enquête « simple » pouvant être complété rapidement.
- La constitution d'un fichier de saisie (intégrant des correspondances d'unité) et la réalisation de ratio vérificateur de données.

## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

- 16 entités d'exploitation forestière sur la zone (avec leurs équipes et avec « leurs » prestataires).
- Originaires de Dordogne, Charente, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Corrèze, Gironde.
- ≈ 30 machines d'exploitation forestière (abatteuses) sur le terrain cet été
- + arrivée progressive de broyeurs mobiles.
- Les  $\frac{3}{4}$  de ces moyens ne travaillaient pas habituellement sur la zone (renforcement, concentration des outils sur le territoire sinistré).
- 12 entités interrogées (téléphone / mail / sms)
- Un taux de réponses qui couvre 95 % des volumes traités = exhaustivité des données.



## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022



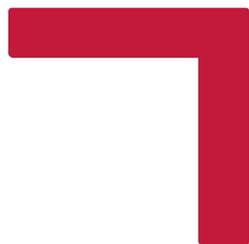
### ❖ Surfaces ayant fait l'objet d'un contrat d'achat :

≈ **3 715 ha** de surfaces (qui a fait l'objet d'un contrat d'achat)

Soit ≈ **300 000 m<sup>3</sup>** de bois (toutes natures)

Soit ≈ **126 %** d'une année de récolte de pin maritime en Dordogne

à **98 %** nous sommes sur des peuplements RESINEUX (Pin Maritime)



## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022



### ❖ Volumes de bois exploités à fin octobre 2022 :

≈ **190 000 m<sup>3</sup>** de bois (de toutes natures)

Soit ≈ **79,8 %** d'une année de récolte de pin maritime en Dordogne  
(Moyenne EAB 2018>2020 = 238 000 m<sup>3</sup>)

Soit ≈ **2 000 ha** de surfaces traitées  
(qui ont fait l'objet d'une exploitation forestière)

Soit entre **85 et 120 m<sup>3</sup>/ha**

## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

### ❖ Volumes de bois d'œuvre exploités à fin octobre 2022 :

≈ 90 050 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre **Pin Maritime**

Soit ≈ 60 % d'une année de récolte de pin maritime en Dordogne  
(Moyenne EAB 2018>2020 = 150 400 m<sup>3</sup>)

### ❖ Volumes de bois d'industrie exploités à fin octobre 2022 :

≈ 91 300 m<sup>3</sup> de bois d'industrie **Pin Maritime**

Soit ≈ 104 % d'une année de récolte de pin maritime en Dordogne  
(Moyenne EAB 2018>2020 = 87 600 m<sup>3</sup>)

### ❖ Autres volumes de bois exploités à fin octobre 2022 :

≈ 7 000 m<sup>3</sup> de bois énergie / bois de chauffage

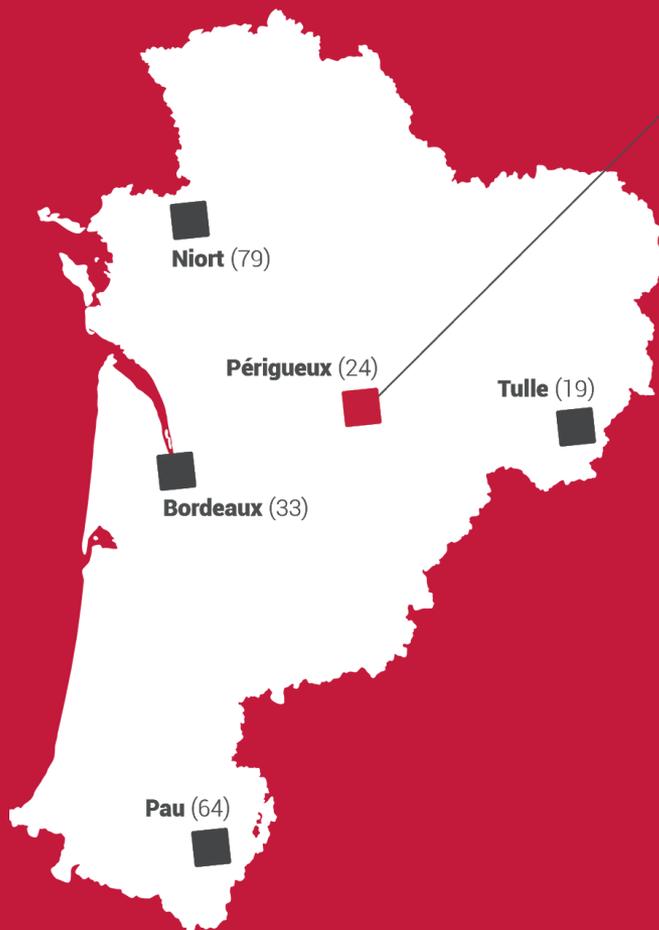
≈ 1 700 m<sup>3</sup> de bois d'industrie feuillus

## Bilan de l'exploitation forestière sur la zone sinistrée par la tempête de grêle du 20 juin 2022

### Et après ... ?

- 100 % des entreprises interrogée vont continuer de travailler sur la zone, les surfaces ayant fait l'objet d'un contrat devraient être traitées d'ici la fin d'année, sous réserve de conditions climatiques favorables, aussi des disponibilités d'équipes pour certains (retours d'équipes sur leurs zones).
- La présence de « bleu » est progressive sans conséquence pour certains et avec conséquences pour d'autres. Ce constat ne cesse de s'accroître. Il constitue à terme un facteur limitant.
- Toutes les entreprises n'ont pas constaté la présence de scolytes, c'est un point que le DSF doit/va suivre, car les cas se multiplient malgré tout
- On note l'arrivée d'entreprises spécialisées dans le bois énergie.
- Une zone sinistrée pour plusieurs années, cicatrice dans les massifs forestiers de la Double qui s'étaient bien reconstitués après la tempête de 1999.

**FIBOIS Nouvelle Aquitaine**  
remercie l'ensemble des entreprises qui nous  
ont fait confiance dans ce travail d'enquête.



**Antenne de Périgueux**

Pôle Interconsulaire  
Cré@vallée Nord  
24060 PÉRIGUEUX cedex 9  
05 53 35 80 27

**Christophe PRINCE**  
*Animateur technique*  
*Prescripteur bois*

05 53 35 80 27 | 06 20 43 04 33  
christophe.prince@fibois-na.fr

**Stéphanie ROBERT**  
*Chargée de mission Amont*  
*& 1<sup>ère</sup> transformation*

05 53 35 88 34 | 06 33 71 98 75  
stephanie.robert@fibois-na.fr